

**ARRÊTÉ**  
**portant permis de stationnement - Commerce**

\*\*\*

Le Maire de la Commune de SAINT-THURIEN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2212-1 et suivants,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu le Code du Commerce,  
Vu la demande en date 9 juin 2026 par laquelle Monsieur Stéphane POUPON, exploitant de BARA AN DOUAR DU, domicilié 1 Pont Trédalou 29380 SAINT-THURIEN, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine communal en vue d'exercer son commerce vente de pain biologique,

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :**

Monsieur Stéphane POUPON est autorisé à occuper la surface nécessaire au stationnement de son véhicule en vue d'exercer son commerce de vente de pain biologique « Bara an douar du » sur la Place du Centre à SAINT-THURIEN le samedi de 7 h. à 13 h. à compter du 27 juin 2026.

**Article 2 :**

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable. Elle est personnelle et incessible.

**Article 3 :**

Cette autorisation n'est pas soumise à redevance.

**Article 4 :**

La présente autorisation ne s'applique pas pour les manifestations exceptionnelles. Une demande spécifique est à adresser à la mairie quinze jours au moins avant la manifestation. Elle fera l'objet d'une autorisation sous forme d'arrêté.

**Article 5 :**

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 6 :**

La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**Article 7 :**

Le Maire et le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à SAINT-THURIEN le 23 juin 2026

Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.

